

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Les députés finiront peut-être bien un jour par m'écouter.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Cela me fascine de voir des gens me prier à grands cris d'en réduire d'autres au silence. Le député a-t-il une question?

M. Tobin: Monsieur le Président, j'en ai une en effet. Je veux demander au ministre de la Défense nationale si le document relatif aux questions d'égalité en droit fédéral et à la politique des Forces armées canadiennes sur l'emploi des femmes, qui porte le sceau des Forces armées canadiennes et qui est daté du 17 mars 1985, est bien un document de son ministère? Je tiens à lui dire que ses tentatives répétées pour nier avoir connaissance de ce document ne prennent plus. Je ne vous crois pas, pas plus d'ailleurs que les députés et les Canadiennes. Personne n'est dupe. Est-ce là votre document oui ou non?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, manifestement le député n'écoute pas. Je ne nie pas l'existence de ce document. Ce que j'ai dit, pour sa gouverne, c'est que je ne savais pas ce qu'il renfermait. Maintenant, il...

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. En toute déférence pour le ministre et les autres députés, il est un peu injuste que d'aucuns se plaignent à moi de ne pouvoir être entendus alors qu'ils hurlent continuellement lorsqu'un député répond aux questions qu'ils ont posées. C'est tout à fait injuste. Le ministre a-t-il terminé sa réponse?

M. Nielsen: Je le crois, monsieur le Président.

LE CONTENU DU DOCUMENT

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, il est regrettable que le ministre juge qu'il a répondu à la question. Permettez-moi de lui dire ceci.

Des voix: Oh, oh!

M. Tobin: Je pose une question. Soyez patients, polis et civilisés. Que le ministre croit vraiment ou pas qu'il a répondu à la question et qu'il admette ou non qu'il connaît le contenu du rapport ou de quoi il retourne, il n'en demeure pas moins que l'attitude dépassée qui ressort de ce rapport est une réalité de l'heure; on fait de la discrimination à l'endroit des femmes. Le ministre voudrait-il bien se mettre en rapport avec ses chefs d'état-major pour qu'on le mette au courant du contenu du rapport et leur demandera-t-il de faire cesser l'objecte discrimination dont sont victimes les Canadiennes et l'attitude condescendante qui transpire du rapport, en attendant qu'il se mette à faire son travail? Brûlez-le.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député a tort de vouloir donner l'impression que le contenu du rapport constitue la politique du gouvernement. J'ai répété à maintes reprises aujourd'hui que quel que soit le contenu de ce document, il ne représente pas la politique du gouvernement. Lorsque cette politique sera formulée, on la fera connaître dans les formes.

En ce qui a trait à la suggestion qu'il m'a faite de convoquer les chefs d'état-major et de les consulter, j'entends le faire et discuter de la question avec le chef d'état-major, car il n'y en a qu'un depuis que les Forces armées canadiennes ont été unifiées. Le député l'a peut-être oublié, comme les membres de son parti ont oublié toute la question de l'égalité des droits pour les femmes lorsqu'ils ont présenté la Charte canadienne des droits de la personne à la Chambre des communes et que nous avons dû leur rafraîchir la mémoire.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

L'EXPULSION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE D'UN AVION D'AIR CANADA

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je suis certain que le ministre des Transports sait qu'une personne handicapée qui se rendait à la Fédération des sports pour les handicapés s'est fait sortir d'un avion d'Air Canada sous prétexte qu'elle n'était pas accompagnée, alors qu'elle avait déjà effectué de nombreux vols sans être accompagnée. Quelle réparation éventuelle a-t-on accordée à cette personne, et quelles mesures le ministre prend-il pour améliorer les conditions de voyage des handicapés dans les transports en général?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur le Président, il s'agit évidemment là d'une question qui préoccupe en permanence le ministère des Transports et, en fait, les transporteurs eux-mêmes. Un certain nombre de mesures ont été prises pour régler la question précise qu'a soulevée le député. Je crois savoir qu'Air Canada a exprimé ses excuses à la personne en question. Je crois savoir, d'autre part, que cet incident se réglera à l'amiable.

LE RÔLE DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, il y a quelque temps, on a constitué un comité consultatif spécial sur le transport des handicapés. Ce comité s'est réuni en février. Il devait avoir deux autres réunions. On me dit que soit le ministre soit ses collaborateurs lui ont demandé d'annuler la dernière réunion. L'un des membres de ce comité a déclaré que le comité n'avait pas fait grand-chose. Que fait ce comité consultatif, si tant est qu'il fasse quelque chose? Est-il en train d'être dissous? Va-t-on le maintenir en activité, ou le ministre a-t-il prévu un autre plan pour le transport des handicapés au Canada?